

RAPPORT DE GESTION ET FINANCES COMPTES ÉCOLE ANNÉE 2023

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 30 des statuts de l'AISGE, ainsi qu'à l'art. 90 du règlement du Conseil intercommunal, le Comité de Direction a le plaisir de vous soumettre, ci-après, son rapport de gestion de l'AISGE-École pour l'année 2023.

L'année 2023 a été marquée par une toute nouvelle organisation mise en place par la Directrice générale qui vous présente un rapport d'activités séparé de celui de gestion ; vous trouverez dans les chapitres ci-dessous uniquement des analyses et commentaires liés à l'aspect financier de l'AISGE rédigés par la Directrice des finances.

Le présent rapport de gestion vous permettra de prendre connaissance des coûts de l'AISGE-École et de leur analyse, en lien avec le préavis 01/2024 ; il peut se trouver quelque peu décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

Les conclusions destinées à l'approbation formelle du rapport de gestion 2023 figurent en fin du préavis 01/2024 traitant des comptes École de l'Association.

*Evelyne ROTH
Présidente du CoDir*

Sommaire

L'AISGE 2023 EN CHIFFRES	5
SERVICES	7
FINANCES	8
BÂTIMENTS	9
AUTORITÉS ET DIRECTION GÉNÉRALE	20
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	26
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	28
SITUATION FINANCIÈRE	34
CONCLUSION	37

Lexique des sigles et acronymes (A-Z)

Adj	Accueil de Jour
CAD	Chauffage à distance
CE	Conseil d'établissement
CI	Conseil Intercommunal
CoDir	Comité de Direction
EPSGE	Etablissement Primaire et Secondaire de Genolier
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
NUGA	Nurserie-Garderie
OAJE	Office de l'Accueil de Jour des Enfants
OFAS	Office Fédéral des Assurances Sociales
PPLS	Psychologie-psychomotricité en milieu scolaire
RAT	Réseau des Toblerones
SESAF	Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers

Informations complémentaires sur l'AISGE : www.aisge.ch

L'AISGE 2023 EN CHIFFRES

5 COMMUNES MEMBRES	10'391 HABITANTS	1'192 ÉLÈVES
20 MEMBRES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI) 4 PAR COMMUNE	10 MEMBRES AU COMITÉ DIRECTEUR (CoDir) 2 PAR COMMUNE	6 MEMBRES AU CONSEIL DE DIRECTION
3 BÂTIMENTS PROPRIÉTÉS DE L'AISGE (2 à GENOLIER – 1 à TRÉLEX)	6 ÉCOLES + 2 COLLÈGES + 5 PORTACABINES POUR LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE (1P-8P)	2 COLLÈGES + 1 PORTACABINE POUR LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE (9S-11S)
3 STRUCTURES NUGA* EN 4 LIEUX (1 ST-CERGUE-2 ARZIER-1 TRÉLEX)	4 STRUCTURES UAPE* EN 6 LIEUX (2 ST-CERGUE-1 ARZIER-1 GIVRINS-2 TRÉLEX)	5 CENTRES AÉRÉS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES (FÉVRIER-PÂQUES-JUILLET-AOÛT-OCTOBRE)
1 CENTRE DE JEUNES 1 CANTINE SCOLAIRE (GENOLIER)	4 BUREAUX ADMINISTRATIFS (2 GENOLIER - 2 TRÉLEX)	1 DÉPÔT DE MATÉRIEL D'ENTRETIEN ET DE MOBILIERS SCOLAIRES (GENOLIER)
1 DIRECTRICE GÉNÉRALE 1 SECRÉTAIRE DE DIRECTION (DIRECTION GÉNÉRALE ÉCOLE-ACCUEIL DE JOUR)	1 DIRECTRICE DES FINANCES 2 COMPTABLES (ÉCOLE-ACCUEIL DE JOUR) + 2 COLLABORATEURS SERVICE DES BÂTIMENTS + 1 COLLABORATRICE ÉTACOM	1 DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES 2 COLLABORATRICES (ÉCOLE-ACCUEIL DE JOUR)
1 DIRECTRICE DU PRÉSCOLAIRE NUGA 43 COLLABORATEUR·TRICE·S	1 DIRECTRICE DU SERVICE UAPE 36 COLLABORATEUR·TRICE·S	1 DIRECTRICE DU SERVICE JEUNESSE 7 COLLABORATEUR·TRICE·S
232'310 HEURES D'ACCUEIL EN NUGA	255'757 HEURES D'ACCUEIL EN UAPE	35'397 ÉLÈVES REÇUS À LA CANTINE DE GENOLIER
6 LIGNES D'ACCOMPAGNEMENTS PÉDITRAIN (LA CURE-ST-CERGUE-LA CHÈVRERIE- ARZIER-LE MUIDS-GENOLIER)	32 COLLABORATEUR·TRICE·S AUX PÉDITRAINS, PATROUILLEURS ET SURVEILLANCES DES COURS D'ÉCOLE	2 BUS SCOLAIRES ENTRE 3 COMMUNES (GENOLIER-GIVRINS-TRÉLEX)
66 ENFANTS INSCRITS AUX PÉDITRAINS	267'138.20 CHF PAYÉS POUR LES ABONNEMENTS DE TRAIN DES ÉLÈVES ET ACCOMPAGNANTS	92 ENFANTS INSCRITS AUX BUS SCOLAIRES

* NUGA – Nurserie-Garderie et UAPE – Unité d'Accueil Pour Ecoliers

Préambule au rapport de gestion

Nouvelle formule et nouvelle présentation

Comme vous aurez pu le lire dans le tout nouveau « Rapport d'activités de l'AISGE » rédigé par la Directrice générale, de grands changements sont intervenus dans l'organisation et la gestion de l'AISGE depuis son engagement le 1^{er} septembre 2022 et durant toute l'année 2023.

De mon côté, en qualité de Secrétaire générale et future retraitée (au 31 décembre 2024), c'est avec enthousiasme que j'ai répondu à la demande de la Directrice générale quant au choix du Service que je souhaitais prendre en mains durant les deux dernières années de ma carrière professionnelle. Naturellement orientée vers les chiffres et la gestion des finances communales, mon choix a été rapide et sans aucune hésitation : j'ai opté pour le Service des Finances. Quoi de mieux que de terminer par là où tout avait commencé pour moi à la fin 2001, lorsque je fus sollicitée par le Président du Conseil exécutif d'alors, pour reprendre la comptabilité de « l'école ». C'est ainsi que j'ai été engagée dès le 1^{er} janvier 2002 pour tenir lesdits comptes. Durant toutes ces années, je me suis consacrée à gérer, au plus près des budgets alloués par le CI, les fonds communaux confiés à l'AISGE pour le bon fonctionnement des différents secteurs d'activités liés aux élèves et à leurs parents, ainsi qu'aux enseignants et à leur Direction.

C'est donc dès le 1^{er} janvier 2023 que j'ai pris la Direction de ce tout nouveau Service des finances, réunissant la gestion des comptabilités des deux entités de l'AISGE : « Ecole » et « Accueil de jour ». Il est essentiel de noter qu'il existe un seul Service, mais que les deux comptabilités sont toujours totalement indépendantes l'une de l'autre. C'est pour cette raison que le rapport de gestion des comptes 2023 de l'Accueil de jour vous est présenté en annexe du préavis 02/2024.

Avec le soutien précieux de la comptable, Mme Mélanie SAUTHIER, nous avons transmis au CoDir les comptes 2023 avec, comme les années précédentes, les commentaires directement inscrits sous les lignes présentant des différences significatives par rapport aux montants budgétés.

Il est important de souligner que cette année 2023 a été celle d'un développement immense au sein des deux administrations, développement qui a induit de nombreuses dépenses dans les comptes « École » et « Accueil de jour ». Les comptes 2023 sont notamment impactés par la création d'un Service des Bâtiments et d'un Service des Ressources humaines, mais également par la reprise des tâches EtaCom, tâches précédemment gérées par le secrétariat de l'EPSGE. Si la création des Services est une volonté de la Directrice générale, la reprise EtaCom en est une de l'Etat de Vaud qui a souhaité rendre les tâches communales à la gestion de celles-ci.

Ce rapport est consacré uniquement à l'analyse financière de la partie « École ». Les chapitres sont en lien avec la numérotation des comptes pour vous faciliter la compréhension du préavis dans lequel sont insérés les feuilles de comptes.

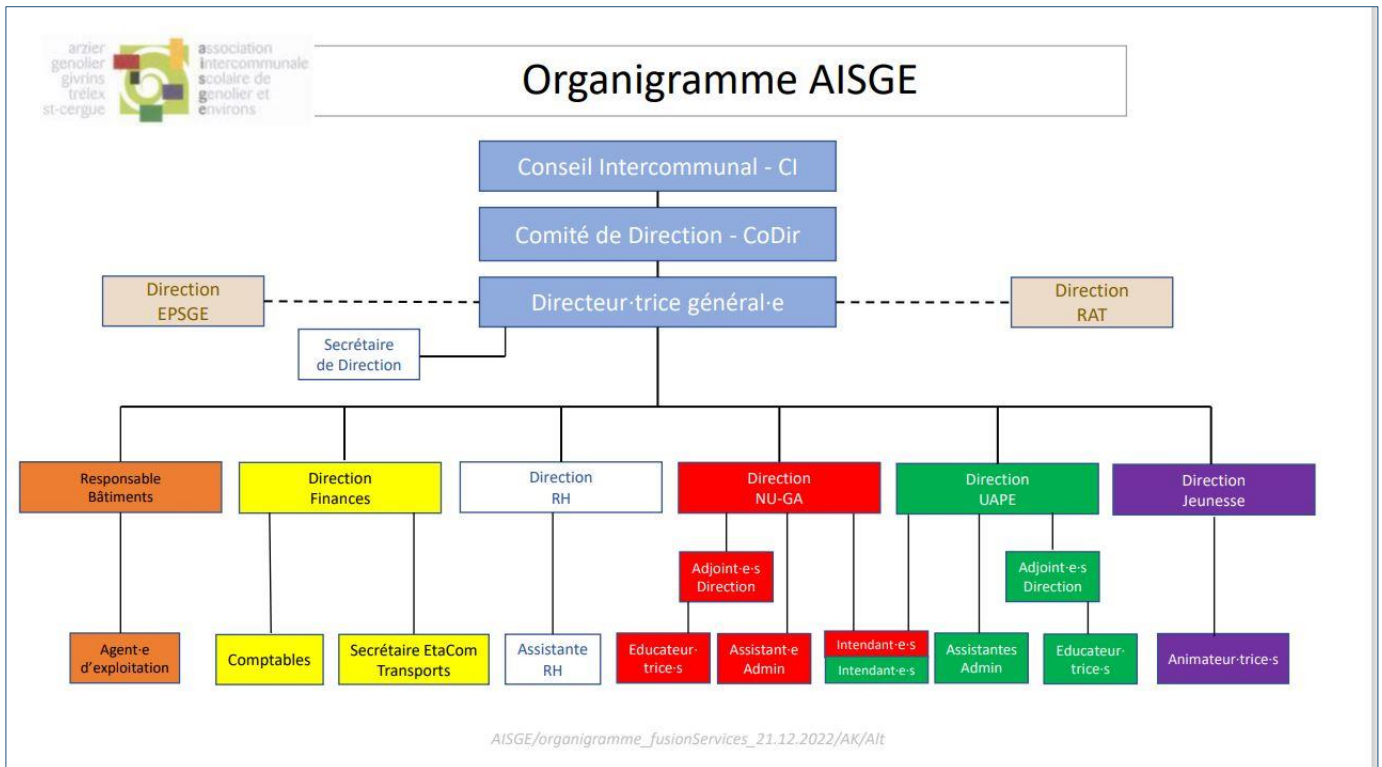
Ceci est mon dernier rapport de gestion des comptes ; je vous en souhaite bonne lecture et je formule mes meilleurs vœux et une longue vie à l'AISGE.

Dominique ALTHAUS
*Directrice des finances
et Secrétaire générale*

SERVICES

Organigramme

Afin d'aborder la lecture de ce rapport de gestion et des comptes qui y sont rattachés, veuillez trouver ci-dessous l'organigramme remanié avec les nouveaux services en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.



Les cinq services EPS sont dirigés par des Directrices, hormis le Service des bâtiments qui est rattaché à la Directrice des finances, avec le Service des transports et la secrétaire EtaCom.

Répartition des coûts entre comptes École et Accueil de jour

Les deux entités fusionnées en une seule et unique, telle que voulue par le CoDir, sont dirigées par la Directrice générale. Toutefois, l'obligation de conserver deux comptabilités séparées persiste en raison de l'affiliation de l'Accueil de jour au RAT. La fusion des comptabilités n'est pas possible en l'état ; afin d'attribuer les différents frais de fonctionnement communs à chacune des entités, une clé de répartition des coûts a été adoptée par le CoDir.

Clé de répartitions des coûts communs en 2023

Services	Comptes Ecole	Comptes Accueil de jour
Coûts Direction générale	50%	50%
Coûts des bâtiments	50%	50%
Coûts Direction des finances	60%	40%
Coûts des RH	30%	70%
Coûts NUGA	0%	100%
Coûts UAPE	0%	100%
Coûts Jeunesse	100%	0%

FINANCES

Plan comptable 2023

Le plan comptable utilisé par l'AISGE-Ecole est basé sur le même que celui utilisé dans les communes, tout en ayant ses propres spécificités selon la configuration des écoles et communes de l'AISGE. Les niveaux des élèves et les villages concernés par les comptes sont spécifiés en complément d'information du numéro de compte.

Le plan 2023 a subi une modification importante par l'unification des comptes 5101-P1 et 5102-P2, en raison de la comptabilisation des frais de tous les élèves primaires 1P-8P sous un seul compte ; les coûts des élèves 7P-8P¹ précédemment comptabilisés en 5200 figurent maintenant en 5101 ; tous les coûts des élèves primaires sont ainsi regroupés. Le budget 2023 avait été élaboré avec cette nouvelle répartition des coûts.

- 3500 bâtiment L'Oujon à Genolier (*propriété de l'AISGE*)
- 3501 bâtiment de l'Enfance à Trélex (*propriété de l'AISGE*)
- 3502 bâtiment Le Cordex à Genolier (*propriété de l'AISGE*)
- 3503 bâtiment Le Montant à Genolier (*loué à la commune de Genolier*)
- 3504 portacabines Centre de jeunes (*propriété de l'AISGE*)
- 3505 portacabines Classe S – sis vers L'Oujon (*propriété de l'AISGE*)
- 5000 administration (*administration générale de l'AISGE*)
- **5100 enseignement primaire P (*les 5 communes*) concerne les élèves 1P-8P**
- 5200 enseignement secondaire (*les 5 communes*) concerne les élèves 9S-11S
- 5300 enseignement spécialisé (*les 5 communes*) concerne les élèves 1P-11S
- 5500 centre de jeunes (*les 5 communes*) concerne les élèves 7P-11S
- 5600 service médical et dentaire (*les 5 communes*) concerne les élèves 1P-11S
- 5700 camps et voyages primaires et secondaire (*les 5 communes*) concerne les élèves 5P-11S
- 9 BILAN
- 900 comptes de fonctionnement
- 91 ACTIF
- 92 PASSIF

Le plan comptable AISGE est conforme en tous points au *RCCom (Règlement sur la comptabilité des communes)*² qui régit également les comptes de l'association intercommunale.

Répartition des frais d'exploitation

Selon l'art 29 des statuts de l'AISGE :

« Tous les frais d'exploitation de l'AISGE, sous déductions d'éventuelles recettes, sont répartis entre les communes associées.

La quote-part des communes associées est déterminée :

¹ Historiquement, les élèves 7P-8P étaient des élèves du Secondaire, raison de leur enclassement à Genolier et de la comptabilisation de leurs coûts dans les comptes 5200. Avec l'unification des P1 et P2, l'AISGE a décidé d'y intégrer ces coûts du Primaire des niveaux 7P-8P.

² Règlement sur la comptabilité des communes :

<https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/175.31.1?key=1550402003444&id=a49d3cec-88cc-4a0f-93d2-9528d0a0e770>

- a) *par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice concerné ;*
- b) *par moitié en proportion du nombre d'élèves ayant fréquenté les classes de l'établissement au 31 décembre de l'exercice concerné. »*

À l'EXCEPTION de la répartition des coûts du Centre de jeunes, selon le Préavis 01/2021, une répartition différente a été admise par le Conseil Intercommunal soit :

- c) *le financement des coûts liés au centre de jeunes est réparti à parts égales, soit 20% des coûts par commune membre de l'AISGE.*

Cette répartition de 20% par commune est appliquée pour les coûts du bâtiment (comptes 3504) et les coûts de fonctionnement (comptes 5500).

Exercice comptable

L'exercice comptable court du 1^{er} janvier au 31 décembre (*art. 31 statuts AISGE*). Le budget est établi en prenant pour référence le nombre d'élèves de la rentrée scolaire en cours. Le budget est adopté par le Conseil Intercommunal en septembre et il concerne l'année civile suivante avec un changement de nombres d'élèves, de répartitions d'élèves dans les différents collèges et des niveaux scolaires au mois d'août ; il s'agit pour le CoDir et la Direction scolaire de gérer ce budget au plus près des montants alloués, ce qui n'est pas toujours aisé, la fluctuation d'arrivées et départs d'élèves étant de plus en plus importante chaque année et difficilement quantifiable plus d'une année à l'avance.

Présentation des comptes

Comptablement, les comptes de fonctionnement sont bouclés au 31 décembre de chaque année et ils sont répartis à la charge des communes ; ces comptes repartent à zéro chaque 1^{er} janvier. Les seuls reports sur l'année suivante sont les actifs et les passifs.

Pour faciliter la lecture et la compréhension des comptes, des commentaires détaillés figurent directement sur les feuilles des comptes du préavis pour chaque compte concerné par une différence significative avec le budget.

BÂTIMENTS

L'AISGE est propriétaire des collèges « L'Oujon » et « Le Cordex » à Genolier depuis le 1^{er} janvier 2011 et du « Bâtiment de l'Enfance » à Trélex depuis le 1^{er} janvier 2015. En 2023, ses bâtiments ont été entretenus par les deux collaborateurs du Service ; les nettoyages quotidiens ont été confiés à une entreprise de nettoyage externe à Genolier et à Trélex.

Les changements importants survenus au sein de l'équipe des Bâtiments durant 2023 :

- Le 1^{er} décembre 2022 : engagement d'un Responsable des bâtiments (*en prévision du départ à la retraite de la Secrétaire générale en charge des Bâtiments jusqu'à ce jour*) ;
- Janvier 2023 : mise en place de la nouvelle organisation de gestion technique et d'entretien de tous les locaux AISGE, collèges, écoles et structures d'Accueil de jour (*unification des entités*) ;
- De décembre 2022 à mai 2023 : l'agente de nettoyage en place remplace dans l'urgence l'intendant-concierge en arrêt maladie ;
- De janvier à mai 2023 : signature d'un contrat à durée déterminée avec l'entreprise de nettoyage pour remplacer l'agente de nettoyage, qui elle-même remplace l'intendant-concierge ;
- Au 31 mai 2023 : démission de l'intendant-concierge,
- Au 1^{er} juin 2023 : engagement de l'agente de nettoyage qui devient l'agente d'exploitation.

Tous ces mouvements de personnel ont induit des dépassements de budgets, voir détails ci-après. Toutefois, l'assurance APG a remboursé 80% du salaire de l'intendant-concierge en arrêt maladie avant sa démission. Dès le mois de mai 2023, le Service des bâtiments a mis en place sa nouvelle organisation et a pu travailler de manière autonome dans tous les locaux AISGE sous sa responsabilité.

Comptes 3500 et suivants – L'Oujon



Figure 1 : L'Oujon - entrée principale

Ce collège est composé de treize classes, trois laboratoires de sciences, deux ateliers « bois », un atelier « métallurgie », deux salles de musique, une salle de théâtre, une médiathèque, ainsi qu'un économat, un stockage du bois et un local d'archives scolaires. On y trouve également le secrétariat de l'EPSGE, les bureaux de Direction et les salles des maîtres ; la salle de gymnastique, accessible de l'extérieur, est mise à disposition de diverses sociétés locales en dehors des heures scolaires. Dès le printemps 2023, l'AISGE y a installé le bureau des Ressources

Humaines et celui de la secrétaire EtaCom, en plus du bureau du Responsable des bâtiments, déjà existant au 1^{er} sous-sol.

3011.06 Traitements concierges

Avant l'unification des deux entités, l'intendant-concierge de Genolier était le seul collaborateur dont le salaire était prévu au budget 2023 ; il ne travaillait qu'à Genolier sur les 3 collèges à un taux d'occupation de 80%.

Au 31 décembre 2023, les salaires figurant aux lignes de comptes 3011 de chaque bâtiment sont ceux cumulés de l'intendant-concierge (janvier-mai à 80%), du responsable des bâtiments (janvier-décembre à 100%) et de l'agente d'exploitation (juin-décembre à 100%) ; il est à noter que l'agente d'exploitation a été engagée au même niveau salarial que l'intendant-concierge démissionnaire, mais à un taux d'occupation de 100% pour assurer le travail supplémentaire à l'AdJ.

Ces collaborateurs travaillant pour les deux entités, le 50% de leurs salaires, ainsi que les charges sociales associées, ont été refacturés à l'AdJ. L'engagement d'un responsable à 100%, le départ de l'intendant-concierge et l'engagement de l'agente d'exploitation à 100% expliquent le dépassement de budgets salariaux.

Intendant-concierge	80%	Responsable des bâtiments	100%	180%
Agente d'exploitation	100%	Responsable des bâtiments	100%	200%

Sachant que le budget 2023 a été élaboré avec 1 seul collaborateur (intendant-concierge) à 80%, l'augmentation des coûts est de $200\% - 80\% = +120\%$. Mais sur les 200%, la moitié est refacturée à l'AdJ. Voici ci-dessous un tableau d'analyse des coûts réels 2023 en regard des budgets 2023 avec le partage 50/50 :

Compte 3011 Salaires	Compte 3030 AVS AC AF	Compte 3040 LPP	Compte 3050 LAA APG	Total	
93'021.55	8'140.85	9'268.10	1'547.80	111'978.30	
Compte 4361 Remboursement Adj	Salaires avec charges sociales comptes Ecole	Montant des charges sociales ≈17%	Salaires sans charges sociales comptes Ecole	Budget salaires Ecole	Différence réelle avec le budget
55'833.35	56'144.95	9'544.64	46'600.31	35'912.00	10'688.31
					+ 30%

Le dépassement du budget initial de 30% est imputable à l'engagement du Responsable des bâtiments avec des conditions salariales de « Chef d'équipe » et l'augmentation du temps de travail de l'agente d'exploitation à 100%. Ces engagements de collaborateurs ont permis des économies substantielles dans les comptes d'exploitation et entretien des bâtiments, tant du côté de l'École que de l'Accueil de jour.

Ce commentaire est valable pour tous les comptes des bâtiments de 3500 à 3505.

3123.00 Achat et consommation d'électricité

Notre contrat d'approvisionnement en électricité est arrivé à échéance au 31.12.2022. Un nouveau contrat a été signé avec une augmentation considérable du prix du kWh, qui a passé de CHF 0,07/kWh à CHF 0.45/ kWh. C'est pourquoi nous avons été contraints d'établir nos budgets avec ce nouveau tarif et, en référence secondaire, le nombre de kWh consommés en 2021.

Or, en janvier 2023, en raison d'événements internationaux tragiques, une situation de crise a été déclenchée par les autorités, en prévision d'une pénurie aggravée de fourniture d'électricité. Les autorités cantonales ont ordonné des restrictions drastiques de consommation électrique dans tous les bâtiments publics. Sur instructions du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), les chauffages dans les collèges et écoles de l'AISGE ont été revus à la baisse et, durant l'été, une interdiction d'utiliser des ventilateurs électriques a été demandée. Sans contre-ordre, les réglages ont persisté durant toute l'année. C'est donc avec une grande satisfaction que nous pouvons constater que les factures de consommation d'électricité pour 2023 sont bien en dessous des montants budgétés.

3124.00 Achats et consommation de combustibles

Pour les mêmes raisons de limitation de températures dans les collèges, la consommation du CAD est également bien en dessous des montants budgétés.

Note importante

Ces économies très conséquentes ont été le fruit d'un travail très important du responsable des bâtiments ; grâce à sa mise en place des réglages et sa surveillance hebdomadaire des températures, ainsi qu'à l'élimination des ventilateurs (2 par classe), il a permis ces économies. De plus, divers régulateurs de chauffage ont été changés à sa demande, assurant ainsi les bons réglages.

Travaux 2023 prévus au budget

- **Rénovation de la salle de pause des maîtres** : le projet n'était pas abouti, la rénovation a été reportée à 2024.

Travaux 2023 non prévus au budget

- **Salle de gymnastique** : sécurisation des haut-parleurs dans le plafond
- **Réaménagement du bureau de l'intendant-concierge** : aménagement du bureau existant pour 2 collaborateurs du Service des Bâtiments
- **Appartement de l'intendant-concierge transformé en bureau** : rafraîchissement des peintures de toutes les pièces et achat de mobilier et machines
- **Local technique** : changement de régulateurs
- **Divers locaux** : travaux de mise aux normes suite au contrôle de l'amiante

Travaux 2023 d'entretien courant

- **Stores dans diverses classes** : réparations de stores et remplacements de moteurs défectueux
- **Contrôle Effitec** : mise en conformité suite au contrôle OIBT

D'autre part, de nombreuses réparations d'entretien courant ont été exécutées par le responsable des bâtiments et l'agente d'exploitation, ainsi que des travaux de peinture, réparations de nombreux mobiliers dans les classes, casiers des élèves, etc... Une réorganisation globale des locaux techniques, de stockage de matériel et de divers produits de nettoyage a été faite. Un espace dédié à la future centrale d'achat pour l'ensemble de l'AISGE a été mise en place dans le bâtiment L'Oujon par le responsable des bâtiments.

L'appartement de l'intendant-concierge situé au 1^{er} étage du collège a également été l'objet d'une réaffectation imprévue au moment du budget. Avec sa démission, l'intendant-concierge et sa famille ont décidé de quitter l'appartement de fonction au printemps 2023. Avec l'unification des entités AISGE, la Direction générale était en recherche de bureaux pour y loger le Service des ressources humaines et la secrétaire EtaCom. Ainsi, l'appartement laissé vacant a permis de bénéficier de locaux administratifs bien situés et assez spacieux pour accueillir les trois nouvelles collaboratrices.

Malgré les crédits supplémentaires exceptionnels et non prévisibles indiqués ci-dessous, tout en effectuant les réparations et entretiens nécessaires pour la préservation de ce bâtiment, la maîtrise des autres coûts a permis de respecter le budget alloué par le CI, à l'exception des comptes ci-après inscrits dans le préavis :

Crédits supplémentaires sur Préavis 01/2024

- ⇒ 3500.3011.06 : Traitements – concierges et comptes de charges sociales liés
- ⇒ 3500.3114.00 : Achats de machines, de matériel d'exploitation
- ⇒ 3500.3133.00 : Achats de produits et fournitures de nettoyage
- ⇒ 3500.3141.01 Entretien des bâtiments - Contrats

- ⇒ 3500.3156.01 : Entretien équip. Matériels spécialisés – Contrats
- ⇒ 3500.3182.00 : Frais de téléphone
- ⇒ 3500.3189.01 Frais divers – Surveillance

Résultats 2023 des comptes 3500

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
951'694.78	1'030'708.00	-79'013.22	-7.67%	845'341.63	+106'353.15	+12.58%

Participation des communes aux comptes 3500 (3500.4522.00)

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
Participation des communes	Participation des communes			Participation des communes		
842'822.53	1'012.708.00	-169'885.47	-16.78%	785'947.43	+56'875.10	+7.24%

Le budget global du bâtiment L'Oujon a été maîtrisé et les dépenses se trouvent ainsi en dessous du montant global accordé par le CI. Les coûts sont légèrement supérieurs à ceux de 2022.

Comptes 3501 et suivants - Bâtiment de l'enfance

Ce bâtiment est la propriété de l'AISGE depuis le 31.12.2014. Il a été conçu pour l'accueil des élèves dans des locaux distincts.

Au rez-de-chaussée, une crèche-garderie et une UAPE nommées « Graines de Marmots », au 1^{er} étage une cantine scolaire et des bureaux PPLS.



Figure 2 : Bâtiment de l'Enfance

3011.06 Traitements concierges

Même commentaire que pour les comptes 3500.

3123.00 Achat et consommation d'électricité

Même commentaire que pour le collège L'Oujon.

3124.00 Achats et consommation de combustibles

Même commentaire que pour le collège L'Oujon.

Travaux 2023 prévus au budget

Aucun travail spécifique n'était prévu au budget.

Travaux 2023 non prévus au budget

Aucun travail de maintenance ou d'entretien particulier n'a été nécessaire, car tous les locaux étaient en bon état pour accueillir les élèves.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, ce bâtiment est sous l'entière responsabilité du Service des bâtiments. Tous les travaux de maintenance et réparations ont été effectués par nos collaborateurs, lorsque cela était possible, ou par des entreprises professionnelles, lorsqu'ils étaient impératifs.

L'entretien courant sur ce bâtiment a été effectué dans le respect des budgets alloués à l'exception du compte ci-dessous.

Crédits supplémentaires sur Préavis 01/2024

⇒ 3501.3133.00 : Achats de produits et fournitures de nettoyage

Résultats 2023 des comptes 3501

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
339'252.05	406'051.00	-66'798.95	-16.45%	357'664.39	-18'412.34	-5.15%

Participation des communes aux comptes 3501 (3501.4522.00)

Comptes 2023 Participation des communes	Budget 2023 Participation des communes	Ecart	%	Comptes 2022 Participation des communes	Ecart	%
45'800.35	0.00	+45'800.35	+100%	54'694.99	-8'894.64	-16.26%

Le budget global du Bâtiment de l'Enfance a été maîtrisé et les dépenses se trouvent ainsi en dessous du montant global accordé par le CI. Aucun montant n'avait été budgété en raison du projet d'équilibrage des comptes. Un nouveau bail à loyer était prévu avec les PPLS pour leur facturer le prix coûtant, malheureusement, le temps a manqué pour la réalisation de ce projet. A suivre en 2024.

Comptes 3502 et suivants - Collège Le Cordex



Figure 3 : collège Le Cordex

Ce collège est composé de dix-sept classes, dont deux salles d'AVI (Arts visuels), une salle d'informatique et une salle dite « Lieu ressources ». La salle de gymnastique double est accessible depuis l'extérieur et, elle aussi, mise à disposition des sociétés locales en dehors des heures scolaires.

3011.06 Traitements - concierges

Même commentaire que pour les comptes 3500 et 3501.

3123.00 Achat et consommation d'électricité

Même commentaire que pour le collège L'Oujon.

3124.00 Achats et consommation de combustibles

Même commentaire que pour le collège L'Oujon.

3189.02 Frais divers

Les coûts facturés sur ce compte Divers ont été spécifiquement séparés du compte 3141.01, afin de ne pas alourdir le budget prévu par contrat avec l'entreprise de nettoyage. Cette dernière nous a fourni une personne par contrat de durée déterminée par le temps d'arrêt maladie de notre intendant-concierge.

4363.00 Remboursements de dommages

L'ECA et l'assurance bâtiment ont remboursé une majeure partie des dégâts causés par l'incendie volontaire et sont renseignés sous ce compte.

Travaux 2023 prévus au budget

- **Tous** : révision et rafraîchissement des sanitaires

Travaux 2023 non prévus au budget

- **Salle de gymnastique** : sécurisation des haut-parleurs dans le plafond
- **Sanitaires au rez-de-chaussée et 1^{er} étage** : remise en état importante en raison d'un incendie volontaire
- **Bâtiment** : remise en état et aux normes des portes coupe-feu suite à l'incendie
- **Bâtiment** : travaux de réhabilitation et contrôle du système de ventilation suite à l'incendie
- **Bâtiment** : destruction de 3 nids consécutifs de frelons et guêpes

Crédits supplémentaires sur Préavis 01/2024

⇒ 3502.3011.06 : Traitements – concierges et comptes de charges sociales liés

⇒ 3502.3189.02 : Frais divers

Résultats 2023 des comptes 3502

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
951'981.20	1'038'577.00	-86'595.80	-8.34%	842'893.30	+109'087.90	+12.94%

Participation des communes aux comptes 3502 (3502.4522.00)

Comptes 2023 Participation des communes	Budget 2023 Participation des communes	Ecart	%	Comptes 2022 Participation des communes	Ecart	%
844'323.48	1'038'577.00	-194'253.52	-18.70%	825'166.55	+19'156.93	+2.32%

Le budget global du bâtiment Le Cordex a été maîtrisé et les dépenses se trouvent ainsi en dessous du montant global accordé par le CI. Les coûts 2023 sont très similaires à ceux de 2022.

Comptes 3503 et suivants - Collège Le Montant

Ce collège, construit en 1912, accueille trois salles de classes 7P-8P, une salle « d'activités créatrices manuelles », la cuisine pour les cours d'économie ménagère, une salle de réunion du CoDir, également utilisée comme salle de dégagement et salle des maîtres ; L'Administration générale de l'AISGE se trouve au dernier étage dans un appartement de 4 pièces aménagées en bureaux.

La bibliothèque communale « Matulu » est également présente au rez-de-chaussée inférieur dans ce bâtiment.



Figure 4 : Collège Le Montant

3011.06 Traitements - concierges

Même commentaire que pour les comptes 3500, 3501 et 3502.

Travaux 2023 prévus au budget

Aucun travail spécifique n'était prévu au budget.

Travaux 2023 non prévus au budget

Aucun travail de maintenance ou d'entretien particulier n'a été nécessaire car tous les locaux étaient en bon état pour accueillir les élèves.

Résultats 2023 des comptes 3503

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
62'867.80	64'369.00	-1'501.20	-2.33%	48'842.15	+14'025.65	+28.72%

Participation des communes aux comptes 3503 (3503.4522.00)

Comptes 2023 Participation des communes	Budget 2023 Participation des communes	Ecart	%	Comptes 2022 Participation des communes	Ecart	%
49'533.10	64'369.00	-14'835.90	-23.05%	48'790.90	+742.20	+1.52%

Le budget global du bâtiment Le Montant a été maîtrisé et les dépenses se trouvent ainsi en dessous du montant global accordé par le CI. Les coûts 2023 sont très similaires à ceux de 2022.

Comptes 3504 et suivants - Centre de jeunes



Figure 5 : Centre de jeunes - Ado Centre AISGE

Ouvert à l'été 2021, le bâtiment est composé de 6 modules dont 1 module servant de hall d'entrée, dans lequel sont installées les toilettes. 2 modules sont réservés aux activités créatrices et les 3 autres modules ont un coin cuisine pour gérer les goûters et éventuels en-cas proposés aux jeunes, un coin salon/TV et un baby-foot.

Travaux 2023 prévus au budget

Aucun travail spécifique n'était prévu au budget.

Travaux 2023 non prévus au budget

Aucun travail de maintenance ou d'entretien particulier n'a été nécessaire, car tous les locaux étaient en bon état pour accueillir les élèves.

Résultats 2023 des comptes 3504

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
25'674.25	27'803.00	-2'128.75	-7.66%	37'754.13	-12'079.88	-32.00%

Participation des communes aux comptes 3504 (3504.4522.00)

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
Participation des communes	Participation des communes			Participation des communes		
24'835.40	27'803.00	-2'967.60	-10.67%	37'750.98	-12'915.58	-34.21%

Le budget global du bâtiment du Centre de jeunes a été maîtrisé et les dépenses se trouvent ainsi en dessous du montant global accordé par le CI. Les coûts 2023 sont inférieurs à ceux de 2022, aucun investissement pour nouvelle classe n'ayant été sollicité pour les besoins de l'école, seuls les entretiens courants ont été effectués.

Comptes 3505 et suivants Classe d'ACM-Modelages

Le bâtiment est composé de 6 modules sans aucun WC, la proximité du bâtiment L'Oujon, offrant la possibilité d'utiliser les sanitaires de l'étage -1.



Figure 6 : Classe ACM-Modelage

La Direction EPSGE a pu installer la salle de classe dédiée au modelage dans ce bâtiment ; un lavabo nécessaire à ces travaux de modelage a été installé avec un système de réservoir et un bidon d'évacuation qui sont traités avant et après chaque cours par l'intendant-concierge. Des installations fixes sur une conduite d'eau sous pression et sur une conduite d'eaux usées n'étaient pas possibles à cet endroit.

Travaux 2022 prévus au budget

Aucun travail spécifique n'était prévu au budget.

Travaux 2023 non prévus au budget

Aucun travail de maintenance ou d'entretien particulier n'a été nécessaire, car tous les locaux étaient en bon état pour accueillir les élèves.

Résultats 2023 des comptes 3505

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
19'974.79	26'745.00	-6'770.21	-25.31%	23'851.79	-3'877.00	-16.25%

Participation des communes aux comptes 3505 (3505.4522.00)

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
Participation des communes	Participation des communes			Participation des communes		
19'135.84	26'745.00	-7'609.16	-28,45%	23'848.64	-4'712.80	-19.76%

Le budget global du bâtiment de la Classe S a été maîtrisé et les dépenses se trouvent ainsi en dessous du montant global accordé par le CI. Les coûts 2023 sont inférieurs à ceux de 2022, aucun investissement pour nouvelle classe n'ayant été sollicité pour les besoins de l'école, seuls les entretiens courants ont été effectués.

Mobilier scolaire

L'AISGE est propriétaire de tous les mobiliers scolaires qui se trouvent dans les bâtiments scolaires d'Arzier-Le Muids, Givrins, Saint-Cergue et Trélex, qui eux, sont les propriétés des communes.

L'AISGE est en charge d'effectuer les diverses réparations ou changements des mobiliers, en cas d'usure extrême. Le budget de l'AISGE prévoit chaque année un montant pour le renouvellement des mobiliers pour les écoles de Genolier-Givrins-Trélex, les écoles d'Arzier-Le Muids-Saint-Cergue et les trois collèges de Genolier.

En 2023, les classes suivantes ont été équipées de nouveaux mobiliers :

- CCS – Arzier : 1 nouvelle classe 3P installée dans un nouveau portacabine
- CCS – Arzier : 1 nouvelle classe d'ACT installée dans un nouveau portacabine
- CCS – Arzier : installation de tableaux interactifs dans les 5 classes en portacabine
- Le Vallon – St-Cergue : aménagement d'une salle de classe spéciale « Lieu ressource »

Caméras de vidéosurveillance

En plus du contrat de maintenance habituel, un important contrôle sur les câbles de transmission des images a été effectué cette année ; ce coût n'était pas prévu au budget, créant un dépassement au compte 3500.3189.01.

Résultats des comptes bâtiments

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
2'351'444.87	2'594'253.00	-242'808.13	-9.36%	2'156'347.39	+195'097.48	+9.05%

Participation des communes aux coûts Bâtiments

Comptes 2023 Participation des communes	Budget 2023 Participation des communes	Ecart	%	Comptes 2022 Participation des communes	Ecart	%
1'826'450.35	2'170'202.00	-343'751.65	-15.84%	1'776'199.49	+50'520.86	+2.83%

Les actions conjuguées du nouveau Responsable des bâtiments sur le terrain et de la Directrice des Finances, tous les deux en charge de la maîtrise des coûts, ont permis de clore l'année 2023 dans le respect des budgets alloués par le CI. Les budgets globaux ont été respectés malgré tous les imprévus qui ont dû être gérés durant l'année 2023, avec de nombreux événements imprévus et imprévisibles au moment du budget, tels que :

- ⇒ le départ de l'intendant-concierge,
- ⇒ l'installation des collaboratrices des RH et de la secrétaire EtaCom dans l'appartement laissé vacant,
- ⇒ la sécurisation immédiate des haut-parleurs des salles de gymnastique
- ⇒ la remise en état de locaux dans le Cordex après un incendie volontaire perpétré par une ancienne élève.

C'est donc avec l'expertise professionnelle du Responsable des bâtiments et la rigueur dans la gestion des budgets par la Directrice des Finances que le CoDir peut présenter au CI des comptes « Bâtiments » maîtrisés dans le préavis 01/2024.



Figure 7 : Collèges et terrains à Genolier - Elèves 7P-11S



Figure 8 : Bâtiment de l'Enfance et écoles à Trélex - Elèves 1P-6P

AUTORITÉS ET DIRECTION GÉNÉRALE

Comptes 5000 et suivants - Administration des écoles

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'AISGE. Il comprend :

- a) Une première délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ; => 5 membres et 5 suppléants
- b) Une seconde délégation fixe composée pour chaque commune membre de trois délégués choisis par le conseil général ou communal, parmi ses membres. => 15 membres

Pour la première délégation, le suppléant ne participe aux séances qu'en l'absence du délégué désigné (*Statuts AISGE art. 7*).

Au total, **20 membres** siègent au Conseil Intercommunal (CI).

Membres du bureau 2022-2023

Le bureau est composé de 6 membres comme suit : une Présidente, une vice-présidente également scrutatrice, un scrutateur, deux scrutatrices suppléantes et une secrétaire.

Membres de la commission Gestion/Finances 2022-2023

La commission « Gestion/Finances » est formée d'un représentant par commune, soit 5 membres.

Membres de la commission ad hoc « Bâtiments & terrains » - 2021-2026

La Commission ad hoc « Bâtiments & terrains » est formée également d'un représentant par commune, soit 5 membres.

3003.01 Jetons de présence Conseil Intercommunal

Les membres du CI ont siégé à quatre reprises durant l'année 2023 :

1. 26 avril : étude et approbation des préavis 01, 03, 04 et 05 ;
2. 28 juin : études et approbation du préavis 06
3. 26 septembre : étude et approbation des préavis 07, 08 et 09
4. 6 décembre : études et approbation des préavis 10 et 11

Le budget prévoyait 3 séances, à savoir une séance au printemps pour l'adoption des comptes, une séance en automne pour l'adoption du budget et une séance de réserve pour tous dossiers à traiter durant l'année.

Ce sont 4 séances qui ont été convoquées pour traiter les 10 préavis présentés par le CoDir ; le budget alloué pour les jetons de présence de CHF 10'000.00 a été largement dépassé en raison du nombre d'heures supplémentaires à celles budgétées, pour la 4^e séance du CI, mais également pour les nombreuses séances nécessaires aux commissions pour étudier les préavis et rédiger leurs rapports. Il en résulte un dépassement de budget de + CHF 5'247.50.

Préavis 2023

01/2023	Relatif aux comptes AISGE-Ecole 2022 et son rapport de gestion 2022
02/2023	<i>Préavis retiré par le CoDir avant la séance</i>
03/2023	Relatif aux comptes AISGE-Accueil de jour 2022 et son rapport de gestion 2022
04/2023	Concernant l'intention d'achat de locaux destinés à accueillir une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) et un restaurant scolaire à Givrins pour un montant maximum de <u>CHF 1'200'000.00</u> .
05/2023	Concernant une demande de crédit de <u>CHF 71'000.00</u> TTC destiné à financer la création d'une salle de vie pour les trotteurs et d'une salle de pause pour le personnel de la nurserie-garderie (crèche) Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue
06/2024	Règlement du personnel AISGE
07/2024	Concernant une demande de crédit de <u>CHF 63'350.00</u> pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour le Service des bâtiments (collèges et structures d'accueil NUGA-Nurserie-Garderie et UAPE-Unité d'Accueil Pour Ecoliers) <i>Préavis retiré par le CoDir en cours de séance</i>
08/2024	Budget AISGE-Ecole 2024
09/2024	Budget AISGE-Accueil de jour 2024
10/2024	Concernant une demande de crédit exceptionnel de <u>CHF 38'028.85</u> TTC destiné à financer une étude de faisabilité de construction d'un complexe scolaire (classes 5P à 8P) à Saint-Cergue
11/2024	Concernant une demande de crédit de <u>CHF 44'800.00</u> pour l'achat d'un véhicule-atelier mobile pour le Service des bâtiments (collèges et structures d'accueil NUGA-Nurserie-Garderie et UAPE-Unité d'Accueil Pour Ecoliers) – <i>Préavis amendé par les membres du CI</i>

Préavis impactant les comptes AISGE-Ecole

Les comptes des communes sont impactés par les préavis 2023, selon les modes de paiement figurant ci-dessous :

- 01/2023 : les comptes 2022 ⇒ sur factures annuelles selon répartitions (*art. 29 des statuts sauf Centre de jeunes répartition 1/5 chaque communes*) ;
- 04/2023 : l'achat des locaux de la future UAPE de Givrins ⇒ par un emprunt au nom de l'AISGE, avec des intérêts annuels facturés avec les comptes selon répartitions (*art. 29 des statuts*) ;
- 06/2023 : le règlement du personnel ⇒ salaires et charges sociales figurant dans les comptes Ecole facturés selon répartitions (*art. 29 des statuts*) & salaires et charges sociales figurant dans les comptes Accueil de jour et pris en charge selon principe d'équilibrage par le RAT ;
- 08/2023 : le budget 2024 ⇒ comptes Ecole 2024 sur factures annuelles en 2025 selon répartitions (*art. 29 des statuts*) ;
- 10/2023 : l'étude architecturale ⇒ facture payée par l'AISGE-Ecole dans les comptes 2023 facturés selon répartitions (*art. 29 des statuts*) ;
- 11/2023 : l'achat d'un véhicule-atelier ⇒ facture payée par l'AISGE-Ecole dans les comptes 2024 facturés selon répartitions (*art. 29 des statuts*). Frais partagés avec l'Adj.

Pour la bonne compréhension de la répartition des coûts de l'AISGE dans les cinq communes, il est important de préciser que les comptes AISGE-Ecole sont directement refacturés aux bourses communales. Voir les pages de répartitions dans le préavis 01/2024.

Préavis impactant les comptes AISGE-Accueil de jour

En cas de charges supérieures aux revenus, les comptes des communes pourraient être impactés par les préavis 2023 figurant ci-dessous :

- **03/2023** : les comptes 2023 ⇒ équilibrage par le RAT ou refacturation aux communes de l'AISGE
- **05/2023** : l'agrandissement de la nurserie-garderie Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue ⇒ montant prélevé sur le fonds de réserve des comptes AISGE-Adj, dédiés à des nouvelles structures
- **09/2023** : le budget 2024 ⇒ équilibrage par le RAT ou refacturation aux communes de l'AISGE
- **11/2023** : l'achat d'un véhicule-atelier ⇒ facture payée par l'AISGE-Ecole dans les comptes 2024 facturés selon répartitions (*art. 29 des statuts*). Frais partagés avec l'École.

Pour la bonne compréhension de la répartition des coûts liés de l'AISGE- Ecole et Accueil de jour, voir le tableau de répartition en [page 8](#).

Adoption des préavis 2023 par le CI

Après des débats nourris, un préavis retiré et revu à la demande du CI (*achat d'un véhicule-atelier*), tous les préavis 2023 ont finalement été adoptés par les membres du Conseil intercommunal ; le CoDir les en remercie.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est composé de **20 membres** issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art. 34 de la LEO du 7 juin 2011 :

Art. 34 d) Composition

1 Le conseil d'établissement se compose au minimum de 12 membres issus à parts égales de :

*a. représentants des autorités communales ou intercommunales ; l'un d'entre eux assume la présidence ;
=> 5 membres du CoDir, un par commune, en principe le-la municipal-e des écoles*

b. parents d'élèves fréquentant le ou les établissements ; => 5 membres

c. représentants des milieux et des organisations concernés par la vie du ou des établissements ; => 5 membres

d. représentants des professionnels actifs au sein du ou des établissements. Ceux-ci ne peuvent en faire partie aux titres énumérés aux lettres a) à c). => 5 membres

3003.02 Jetons de présence Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est totalement indépendant du CoDir. Toutefois, les représentants du « ¼ politique » sont tous des membres du CoDir et sont généralement municipaux des écoles dans leur commune. M. Nicolas RAY en a été le Président jusqu'au 30 juin. Mme Muriel DAUPHIN a repris cette présidence à partir du 1^{er} juillet.

L'article 20 du règlement du CE stipule : « **Le conseil d'établissement est réuni au moins 3 fois par année** ». Le budget était prévu pour ces 3 séances en 2023 ; toutefois, seulement 2 séances ont été convoquées, une au printemps (15 mars) et une en automne (22 novembre). Les jetons de présence payés de CHF 2'572.50 sont inférieurs à ceux budgétés -CHF 5'600.00.

Comité de Direction

Le Comité de direction se compose de deux représentants par commune membre, choisis et proposés par chaque Municipalité parmi des municipaux en fonction. (*Statuts AISGE art. 20*). => **10 membres**

Au total, **10 membres** siègent au Comité de Direction (CoDir).

3003.03 Vacances CoDir

Le budget prévoyait 11 séances, à savoir une séance par mois, avec une pause en juillet. Les nombreux préavis de l'année ont nécessité des séances supplémentaires ; les membres du CoDir se sont réunis 13 fois en 2023.

Le budget des vacances de CHF 24'000.00 a été dépassé en raison du grand nombre d'heures supplémentaires à celles budgétées en raison des nombreux préavis présentés. Pour ce poste, il en résulte un dépassement de budget de +CHF 9'984.00.

Les cinq services sont dirigés par des Directrices, hormis le Service des bâtiments qui est rattaché à la Directrice des finances, avec le Service des transports et la secrétaire EtaCom.

3011.01 Traitements Secrétariat général / Direction

Au moment de l'élaboration du budget 2023, cette ligne budgétaire de CHF 230'727.00 prévoyait le salaire à 100% de la Secrétaire générale et seulement le 50% du salaire de la nouvelle Directrice générale.

Afin de ne pas conclure deux contrats séparés pour la Directrice, il a été décidé de procéder de la même façon que pour les salaires des collaborateurs du Service des bâtiments. Le salaire et les charges sociales pour la Directrice générale ont été payés par la comptabilité des comptes Ecoles, avec une refacturation du 50% de ces charges à l'Accueil de jour.

Avec l'unification des deux entités par la Directrice générale et la réorganisation des services, la Secrétaire générale a été chargée de la gestion totale des Finances de l'AISGE. Son salaire initialement budgété à 100% à l'Ecole a également été refacturé à hauteur de 50% à l'Accueil de jour, ce qui induit une charge réelle inférieure à celle budgétée. Voir le compte 4361.00 pour le montant du remboursement.

2023 - Salaires Administration - analyse des coûts avec répartitions Ecole - Accueil de jour					
Comptes	Titres	Comptes	Budget	Ecart	Commentaires
3011.00	Bourse	71'175.00	69'432.00	1'743.00	IPC non budgété
3011.01	Secrétaire et Directrice Générales	314'981.55	230'737.00	84'244.55	= 2 ETP – 50% refacturés à l'Adj
3011.08	Secrétariat	75'223.50	82'141.00	-6'917.50	ETP non augmenté
3030.00	AVS AC AG	45'911.75	39'300.00	6'611.75	
3040.00	LPP	44'081.10	40'000.00	4'081.10	
3050.00	LAA APG	8'246.80	6'900.00	1'346.80	
	Totaux	559'619.70	468'510.00	91'109.70	Différence au budget AVANT remboursement part Adj
4361.00	Remboursement Adj	174'871.65			Rmbt parts salaires 3011.01
	Totaux	<u>384'748.05</u>	<u>468'510.00</u>	<u>-83'761.95</u>	Différence au budget APRÈS remboursement part Adj

3101.00 Imprimés et fournitures de bureau

Budgeté CHF 10'000.00, comptabilisés CHF 13'084.17 ; le dépassement de budget de +CHF 3'084.17 est consécutif à l'engagement du responsable des bâtiments, ainsi que de la secrétaire EtaCom dont les frais de bureau sont comptabilisés sous ce compte. Le budget a été établi pour les frais de l'Administration générale et l'intendant-concierge qui était le seul collaborateur aux bâtiments.

Au vu de la nouvelle organisation et de l'importance des besoins de ce nouveau Service des bâtiments, des nouvelles lignes de budget seront créées pour 2025 dans les comptes 3500 et suivants des Bâtiments.

3111.00 Achats de mobilier matériel, machine

Budgeté CHF 10'000.00, comptabilisés CHF 18'522.35 ; le dépassement de budget de +CHF 8'522.35 est consécutif à l'ameublement de l'ancien appartement de l'intendant-concierge transformé en bureaux RH et EtaCom. Il a été nécessaire d'acheter tout l'ameublement professionnel pour trois collaboratrices, y compris des armoires murales **fermant à clé pour l'ensemble des dossiers du personnel**.

3151.01 Entretien d'objets mobiliers et d'inst. techniques Contrats

Budgeté CHF 51'000.00, comptabilisé CHF 72'682.82 ; ce compte concerne les licences informatiques diverses, plus nombreuses que budgetées, car elles représentent les coûts sur tous les postes informatiques de la partie « Ecole ». Les nouveaux collaborateurs précités aux comptes 3101 et 3111 ont été installés avec des ordinateurs neufs, car nous n'en possédions pas en réserve. Ce compte répertorie toutes les licences nécessaires à ces nouveaux postes. De plus, la création d'adresses e-mails pour chaque collaborateur AISGE est également facturée pour la part Ecole dans ce compte, d'où le dépassement de budget de +CHF 21'682.82.

2023 - Aménagement nouveaux postes et frais Fusion - analyse des comptes					
Comptes	Titres	Comptes	Budget	Ecart	Commentaires
3101.00	Imprimés, fourn. de bureau	13'084.17	10'000.00	3'084.17	avec part Bât et EtaCom*
3111.00	Achats mobilier, matériel	18'522.35	10'000.00	8'522.35	*
3151.01	Entr. install. tech. Contrats	72'682.82	51'000.00	21'682.82	* et frais fusion
3163.00	Locations d'objets mobilier	9'363.05	5'100.00	4'263.05	* locations copieurs
3181.00	Frais de port	3'300.60	2'500.00	800.60	* et frais fusion
3182.00	Frais de téléphone	6'276.53	4'100.00	2'176.53	* et frais fusion
	Totaux	123'259.52	82'700.00	40'559.52	Différence AVANT déduction du budget Fusion
3185	Budget accordé par le Codir pour la réalisation de la Fusion	<u>60'000.00</u>			Budget Fusion
	Totaux	<u>63'259.52</u>	<u>82'700.00</u>	<u>-19'440.48</u>	Différence APRÈS déduction du budget Fusion

3170.00 Frais de réception, de manifestations

Budgeté CHF 10'000.00, comptabilisés CHF 14'285.00 ; plus de séances, de réceptions, des cadeaux de départ de deux membres du CoDir imprévus au budget induisent un dépassement de +CHF 4'285.00.

3183.00 Frais bancaires – financiers

Les organismes financiers suisses ont renoncé à facturer, comme les deux années précédentes, des frais « sur avoir ». Cette information n'était pas connue à l'élaboration du budget et représente une bonne nouvelle pour nos comptes.

3185.00 Honoraires et frais d'expertises

Budgeté CHF 65'000.00, comptabilisés CHF 72'347.98 ; un montant de CHF 60'000.00 a été accordé par le CoDir à la Directrice générale afin de mener à bien la fusion des deux entités. CHF 5'000.00 étaient également réservés pour les frais des vérifications annuelles de la fiduciaire.

Figurent dans ce compte les éléments suivants :

- CHF 3'624.00 de frais d'honoraires d'avocats pour diverses questions juridiques liées aux PPLS et aux obligations des communes envers ce service étatique
- CHF 4'261.93 de frais de fonctionnement partagés Ecole / Accueil de jour du bureau RH*
- CHF 64'396.15 de frais de salaires des deux collaboratrices des RH*
- CHF 3'700.00 de provision pour honoraires de la fiduciaire

*Note explicative **

Au moment de l'élaboration du budget, contrairement au salaire de la Directrice générale prévu d'être partagé 50/50 avec l'Accueil de jour, il n'avait pas été pris en compte la même idée de partage des charges pour les salaires de la Directrice des RH et de son assistante. Par souci d'équité entre les deux comptabilités, l'Accueil de jour a refacturé l'équivalent de 30% des salaires et charges sociales, ainsi que les coûts de matériels comptabilisés dans leurs comptes. Cela représente une dépense extraordinaire imprévue au budget Ecole.

3185.00 Amortissement

Cet amortissement concerne le préavis 10/24 de demande de crédit exceptionnel pour l'étude de faisabilité d'un complexe scolaire à Saint-Cergue. Ce montant imprévisible n'était bien entendu pas budgeté.

4361.00 Remboursements de traitements et charges sociales

Comme indiqué plus haut, c'est sur ce compte que figurent les remboursements des parts AdJ sur les salaires et charges sociales de la Directrice générale et la Secrétaire générale - Directrice des finances pour un montant de CHF 174'871.65.

4362.00 Remboursements de traitements et charges sociales

Comme indiqué plus haut, c'est sur ce compte que figurent les remboursements des parts AdJ des deux collaboratrices du Service des RH sur leurs frais d'installation en mobilier et matériel divers, ainsi que des produits de téléphonie et d'informatique pour un montant de CHF 18'839.19.

Résultats 2023 des comptes 5000

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
913'037.35	751'529.00	+161'508.35	+21.49%	662'480.80	+250'556.55	+37.82%

Participation des communes aux comptes 5000 (5000.4522.00)

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
Participation des communes	Participation des communes	Ecart	%	Participation des communes	Ecart	%
719'326.51	751'529.00	-32'202.49	-4.28%	625'861.97	+93'464.54	+14.93%

Malgré les nombreux et très importants changements organisationnels, en vue de la fusion des deux entités, intervenus durant l'année 2023, le budget global de l'Administration générale a été maîtrisé et les dépenses se trouvent ainsi en dessous du montant global accordé par le CI. Les coûts 2023 sont supérieurs à ceux de 2022 en raison de cette année de complète réorganisation de l'AISGE, tous services confondus.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Élèves 1P-8P

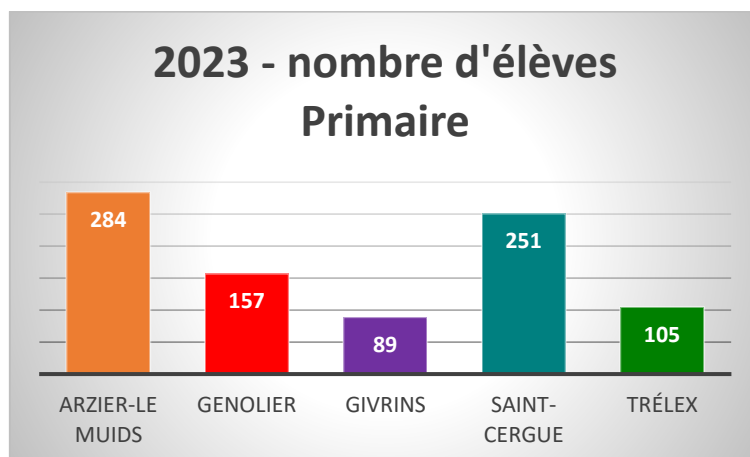
Les élèves du cycle primaire (1P-6P) sont répartis dans six écoles dans leur commune de domicile, sauf les élèves de Genolier qui vont en classe, selon leur degré et selon les places disponibles, dans les trois villages suivants : Givrins, Trélex et Arzier-Le Muids.

Les élèves du cycle primaire (7P-8P) sont en classe à Genolier, principalement dans les collèges Le Montant et L'Oujon.

Liste des classes et nombre d'élèves par commune de domicile

ARZIER-LE MUIDS	10 classes	1P/2P/3P/4P/5P/6P
École CCS Centre communal et scolaire	5 portacabines	
GIVRINS		
Collège Les Grands Records	4 classes	1P/2P/3P/4P
GENOLIER		
Collège Le Montant	3 classes	8P
Collège L'Oujon	13 classes	7P/8P/11S
SAINT-CERGUE		
École Jean-Jacques Rousseau	4 classes	5P/6P
École Le Vallon	7 classes	1P/2P/3P/4P
TRÉLEX		
Collège Les Marmouzets	3 classes	1P/2P/6P
Collège La Farandole	6 classes	3P/4P/5P/6P

Nombre d'élèves au 31.12.2023 par commune de domicile



En raison du regroupement des élèves 7-8P dans le comptage des élèves du Primaire, il n'est pas possible d'extraire une statistique de l'évolution des élèves en 2023.

Comptes 5100 et suivants – Enseignement primaire

Note préliminaire

Afin de ne pas alourdir plus que de raison ce rapport de gestion, cette note préliminaire est valable pour tous les comptes qui dépendent directement du nombre d'élèves. Vous trouverez des différences parfois significatives dans certains comptes, car il est toujours aussi compliqué, d'année en année, de pouvoir prévoir en août des coûts d'une année pour l'année suivante. Des commentaires ne seront inscrits que lorsque les résultats ne découlent pas uniquement du nombre d'élèves.

3011.08 Traitements – Surveillants Péditrain

Budgétés CHF 130'000.00, comptabilisés CHF 169'089.80 ; le nombre de collaborateurs à engager dépend du nombre d'enfants inscrits, mais également des lignes d'accompagnement à assurer.

La Ligne entre Genolier-Le Muids-Arzier est très prisée des parents ; certains jours de la semaine, il est nécessaire d'engager 3 personnes pour accompagner le groupe (1 adulte pour 12 enfants – normes OAJE en UAPE).

Cette année 2023 se sont ajoutés des accompagnements d'enfants sur une ligne de St-Cergue à Genolier en raison de la garde partagée de leurs parents. Ces trajets accompagnés supplémentaires ont induit un excédent de la masse salariale de +CHF 39'089.80.

3099.00 Forfait administratif dû à l'Etat

En raison des élèves 7P-8P inclus dans les comptes du Primaire, une différence est à constater entre le budget et les comptes ; le montant global présente une différence de -CHF 2'890.00 en faveur de l'AISGE, entre le montant total budgété et celui facturé par l'Etat.

3111.04 Achat mobilier, matériel – nouvelle classe

Budgétés CHF 150'000.00, comptabilisés CHF 72'843.65 ; l'équipement de trois nouvelles classes était budgeté avec le mobilier et les tableaux interactifs. Finalement ce sont bien trois classes qui ont été équipées de mobiliers neufs comme suit : 1 classe normale pour 20 élèves, 1 classe ressource pour 10 élèves et 1 classe d'ACT. De plus, les 5 classes installées dans les portacabines à Arzier ont été équipées de tableaux interactifs, afin que l'ensemble des élèves et leurs enseignants bénéficient des mêmes outils de travail que tous les autres élèves du Primaire. L'expertise du responsable des bâtiments, en lien avec le doyen de l'école, a permis d'acheter du mobilier neuf, aux normes exigées, à des prix abordables et ce sont -CHF 77'156.35 qui n'ont pas été dépensés.

Résultats 2023 des comptes 5100

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
3'065'202.66	3'427'674.00	-362'471.34	-10.57%	0.00	0.00	0.00%

Participation des communes aux comptes 5100 (5100.4522.00)

Comptes 2023 Participation des communes	Budget 2023 Participation des communes	Ecart	%	Comptes 2022 Participation des communes	Ecart	%
2'979'116.59	3'388'674.00	-409'557.41	-12,09%	0.00	+0.00	+0.00%

De même que pour la statistique du nombre d'élèves, il n'est pas possible de comparer les comptes 2022 avec ceux de 2023, en raison du regroupement des élèves P1 et P2 et de l'ajout des élèves 7-8P. Cependant, le budget global de l'enseignement primaire, qui avait été établi avec ces changements dans le nombre d'élèves, a été maîtrisé et les dépenses se trouvent ainsi en dessous du montant global accordé par le CI.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Élèves 9S-11S

Les élèves du cycle Secondaire (9S-11S) des cinq communes sont répartis dans deux collèges à Genolier.

Liste des classes

GENOLIER

Collège L'Oujon

13 classes

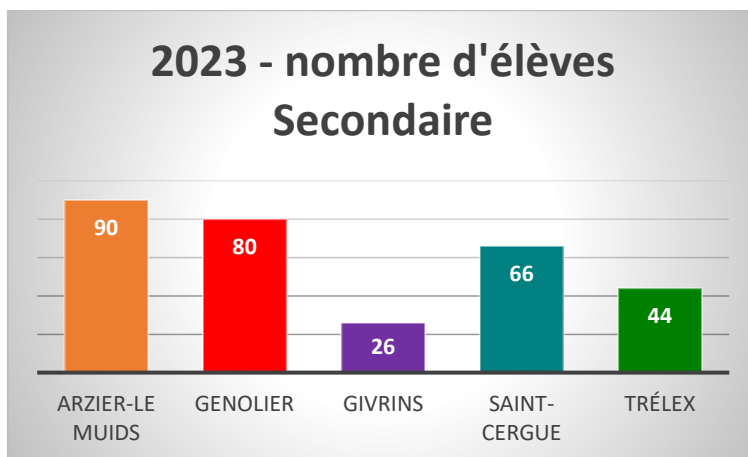
7P-8P

Collège Le Cordex

17 classes

9S-11S

Nombre d'élèves au 31.12.2023 par commune de domicile



En raison du regroupement des élèves 7-8P dans le comptage des élèves du Primaire, il n'est pas possible d'extraire une statistique de l'évolution des élèves du Secondaire en 2023.

Comptes 5200 et suivants – Enseignement secondaire

Note préliminaire

Afin de ne pas alourdir plus que de raison ce rapport de gestion, cette note préliminaire est valable pour tous les comptes qui dépendent directement du nombre d'élèves. Vous trouverez des différences parfois significatives dans certains comptes, car il est toujours aussi compliqué, d'année en année, de pouvoir prévoir en août des coûts d'une année pour l'année suivante. Des commentaires ne seront inscrits que lorsque la situation ne découle pas uniquement du nombre d'élèves.

3099.00 Forfait administratif dû à l'Etat

En raison des élèves 7P-8P inclus dans les comptes du Primaire, une différence est à constater entre le budget et les comptes ; le montant global présente une différence de CHF 110.00 entre le montant total budgété et celui facturé en faveur de l'Etat.

3111.00 Achat matériel de sport

En raison des élèves 7P-8P inclus dans les comptes du Primaire, une différence est à constater entre le budget et les comptes ; le montant global présente une différence de CHF 540.80 entre le montant total budgété et celui facturé en faveur de l'AISGE.

3111.00 Achat mobilier, matériel renouvellement

Une classe du collège L'Oujon a bénéficié d'un renouvellement de son mobilier usagé.

3111.00 Achat mobilier, matériel nouvelle classe

La nouvelle année scolaire n'a pas nécessité d'ouverture de classe avec aménagement complet. Aucune dépense n'a été nécessaire.

3131.00 Cantine scolaire – Frais divers

Budgétés CHF 1'000.00, comptabilités CHF 3'080.00. Aucun achat particulier n'a été prévu au budget et nous pensions avoir encore assez de bon-repas pour terminer l'année. C'était sans compter le succès de la cantine. L'AISGE fait imprimer et transmet ensuite les bon-repas à Cuisinier Events pour la vente des repas. Il a été nécessaire d'en recommander, d'où l'excédent de charge de CHF 2'080.00. Avec les 4'500 carnets commandés, cela représente 45'000 repas, donc pour un peu plus d'une année scolaire.

3170.06 Achat mobilier, matériel nouvelle classe

La nouvelle année scolaire n'a pas nécessité d'ouverture de classe avec aménagement complet. Aucune dépense n'a été nécessaire.

Résultats 2023 des comptes 5200

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
591'409.40	650'071.00	-58'661.60	-9.02%	0.00	0.00	0.00%

Participation des communes aux comptes 5200 (5200.4522.00)

Comptes 2023 Participation des communes	Budget 2023 Participation des communes	Ecart	%	Comptes 2022 Participation des communes	Ecart	%
579'805.05	650'071.00	-70'265.95	-10.81%	0.00	+0.00	+0.00%

De même que pour la statistique du nombre d'élèves, il n'est pas possible de comparer les comptes 2022 avec ceux de 2023 en raison du regroupement des élèves 7-8P au Primaire, donc sorti du Secondaire. Cependant, le budget global de l'enseignement Secondaire, qui avait été établi avec ces changements dans le nombre d'élèves, a bien été maîtrisé et les dépenses se trouvent ainsi en dessous du montant global accordé par le CI.

Comptes 5300 et suivants – Enseignement spécialisé

La gestion des coûts PPLS et Ecole-Famille est confiée par Convention à la Ville de Gland. Une représentante du CoDir AISGE siège au CoDir ; l'organisation et la gestion de ce service est sous le contrôle de l'Etat.

Les coûts sont stables et les montants budgétés sont respectés, avec parfois de très légères différences dues à des adaptations de loyers ou salariales.

Résultats 2023 des comptes 5300

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
142'001.29	158'309.00	-16'307.71	-10.30%	148'851.80	-6'850.51	-4.60%

Participation des communes aux comptes 5300 (5300.4522.00)

Comptes 2023 Participation des communes	Budget 2023 Participation des communes	Ecart	%	Comptes 2022 Participation des communes	Ecart	%
142'001.29	158'309.00	-16'307.71	-10.30%	148'841.80	+6'850.51	+4.60%

Le budget global de l'enseignement spécialisé a été maîtrisé et les dépenses se trouvent ainsi en dessous du montant global accordé par le CI. L'augmentation des coûts 2023 par rapport aux coûts 2022 est due à l'augmentation du temps de travail de la conseillère Ecole/Famille ; au vu des nombreuses situations familiales nécessitant son soutien professionnel, son taux de travail a été adapté en conséquence.

Comptes 5500 et suivants – Centre de jeunes

Le Centre de jeunes a connu une affluence grandissante durant cette année 2023. Dès la rentrée d'août, ce sont près de 230 jeunes qui s'y sont inscrits (voir compte 4363.01).

3011.01 Traitements - Direction

La part salariale dédiée à la Direction a été augmentée en raison du nombre d'inscrits nécessitant plus de tâches directoriales et organisationnelles pour la Directrice du Centre.

3011.02 Traitements – Educateurs·trices

Reconnaissance des titres des deux éducateurs HES engagés ES, avec une réévaluation de leurs salaires en conséquence.

3011.03 Traitements – Assistant·e·s socio-éducatifs·ives

Prévu au budget, mais non utilisé, car aucun ASE n'a finalement été engagé à la rentrée scolaire ; les trois collaborateur·trice·s en place ont assuré la surveillance des jeunes.

3011.05 Traitements – Auxiliaires

Moins d'auxiliaires (remplaçants) ont été nécessaires durant cette année, d'où une économie substantielle dans ces traitements.

3091.00 Frais pour soutien professionnel

Ce montant non budgété a été nécessaire au soutien de la Directrice. Des situations très compliquées à gérer avec des jeunes en grandes difficultés familiales et personnelles ont nécessité un soutien spécifique d'une professionnelle à la Directrice. Un même soutien est prévu pour les Directrices pré et parascolaire, mais n'avait pas été prévu dans le budget 2023.

Résultats 2023 des comptes 5500

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
300'682.75	360'150.00	-59'467.25	-16.51%	259'029.85	+41'652.90	+16.08%

Participation des communes aux comptes 5500 (5500.4522.00)

Comptes 2023 Participation des communes	Budget 2023 Participation des communes	Ecart	%	Comptes 2022 Participation des communes	Ecart	%
264'014.84	347'150.00	-110'135.15	-29.44%	235'952.95	+28'061.90	+11.89%

Le budget global de fonctionnement du Centre de jeunes a été maîtrisé et les dépenses se trouvent ainsi en dessous du montant global accordé par le CI. L'augmentation des coûts 2023 par rapport aux coûts 2022 est due à l'augmentation du nombre de jeunes fréquentant le Centre.

Comptes 5600 et suivants – Service médical et dentaire

Les coûts de ce service sont largement en dessous des montants budgétés, en raison de la délégation par le médecin des principales tâches de soins et vaccins vers l'infirmière. Aucune situation spécifique n'a nécessité des interventions particulières du médecin scolaire.

Résultats 2023 des comptes 5600

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
5'212.45	11'630.00	-6'417.55	-55.18%	4'047.30	+1'165.15	+28.79%

Participation des communes aux comptes 5600 (5600.4522.00)

Comptes 2023 Participation des communes	Budget 2023 Participation des communes	Ecart	%	Comptes 2022 Participation des communes	Ecart	%
5'210.55	11'630.00	-6'409.45	-55,11%	4'047.30	+1'163.25	+28.74%

Le budget global de fonctionnement du Service médical a été maîtrisé et les dépenses se trouvent ainsi en dessous du montant global accordé par le CI.

Comptes 5700 et suivants – Camps scolaires

Budgétés CHF 214'290.00, comptabilisés CHF 144'774.91 ; les coûts des camps 3P-11S confondus sont en dessous des montants budgétés. Toutefois, il est important de souligner que les coûts des camps de ski, principalement pour les élèves du Secondaire sont en-dessus du montant budgété, car les prix de locations des chalets et des abonnements de ski ont fortement augmenté ces dernières années. Toutefois, les participations financières du canton, ajoutées à celles des parents et des élèves (ventes diverses) permettent d'être en-dessous du budget global des camps.

Résultats 2023 des comptes 5700

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
267'385.91	214'290.00	+53'095.91	+24.78%	149'032.34	+118'353.57	+79.41%

Participation des communes aux comptes 5700 (5700.4522.00)

Comptes 2023 Participation des communes	Budget 2023 Participation des communes	Ecart	%	Comptes 2022 Participation des communes	Ecart	%
144'774.91	214'290.00	-69'515.09	-32.44%	110'807.49	+33'967.42	+30.65%

Résultats 2023 des comptes Administration

Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	%	Comptes 2022	Ecart	%
5'284'931.81	5'573'653.00	-288'721.19	-5.18%	3'641'583.57	+1'643'348.24	+45.13%

Participation des communes aux coûts Administration

Comptes 2023 Participation des communes	Budget 2023 Participation des communes	Ecart	%	Comptes 2022 Participation des communes	Ecart	%
4'834'249.75	5'521'663.00	-687'413.25	-12.45%	3'426'346.79	+1'407'932.96	+41.09%

L'année 2023 a été une année de nombreux changements au sein de l'Administration générale, suite à la décision du CoDir de regrouper les deux entités Ecole et Accueil de jour. Les changements structurels et organisationnels ont induit des dépenses afin de rendre pérenne la nouvelle organisation ; certes, une forte augmentation des coûts est visible par rapport à ceux de 2022 avec + 45,13%. Toutefois, la nouvelle Direction a pris soin de respecter au maximum des possibilités les budgets alloués par le CI. Malgré des dépassements dans certains comptes, le résultat final est en dessous du budget à – 5.18%, ce qui est tout à fait satisfaisant.

Veuillez trouver ci-dessous un chapitre sur la situation financière de l'AISGE avec son tableau des investissements, ainsi que la situation des emprunts au 31.12.2023.

Le détail des activités liées à ce rapport de gestion figure dans le tout nouveau « Rapport d'activités 2023 » rédigé par la Directrice générale.

SITUATION FINANCIÈRE

Tableau des investissements au 31.12.2023

Compte	Intitulé	Solde au 1.01	Dépenses	Recettes	Amortissement obligatoire	Changement compte	Prél. réserve	Solde au 31.12
9143.00	Le Cordex	7'913'412.00			439'634.00			7'473'778.00
9143.01	L'Oujon	4'983'684.90			276'014.25			4'707'670.65
9143.03	Mur de Grimpe 04/2010	-						-
9143.04	Saut en longueur et jets boulets 03/2011	-						-
9143.06	Bât. de l'enfance Trélex 02/2014 mobilier	47'343.77			17'753.80			29'589.97
9143.07	Bât. D e l'enfance Trélex 01/2015	3'818'732.41			173'578.73			3'645'153.68
9143.08	Wifi Genolier 04/2015	21'624.57			7'208.10			14'416.47
9143.09	Transf.+ agrand. secrétariat EPSGE 07/2002	855'108.85	13'340.00					868'448.85
9143.10	Centre de jeunes 01/2021	150'110.32			16'679.00			133'431.32
9143.11	Classe secondaire 04/2021	110'036.07			12'226.23			97'809.84
9143.12	Etude agrand. secrétariat EPSGE 03/2019	-						-
9143.13	Etude de faisabilité St-Cergue - Préavis 10/2023	38'028.85			38'028.85			-
9144.00	Câblage, fibre optique 06/2020	37'266.56			4'658.32			32'608.24
9146.02	Equipements informatiques, meubles + matériels scolaires 02/2019	103'441.70			14'777.40			88'664.30
9146.03	Mobilier scolaire Vallon 04/2020	219'388.30			27'423.50			191'964.80
9146.04	Mobilier scolaire 5 classes primaires 03/2020	62'011.36			7'751.40			54'259.96
9146.05	Systèmes interactifs 05/2020	80'446.60			10'055.90			70'390.70
9146.06	Systèmes interactifs - Préavis 08/2021	181'528.62			20'169.83			161'358.79
9146.07	Caméra de surveillance - Préavis 09/2021	-						-
9170.00	Audit Général et restructuration AISGE - Préavis 03/2021	-						-
9170.01	Projections démographiques - Préavis 17/2021	-						-
Total patrimoine administratif		18'622'164.88	13'340.00	0.00	1'065'959.31	0.00	0.00	17'569'545.57

Situation des emprunts au 31 décembre 2023

Selon l'art. 13, al. 11 des Statuts, le plafond d'endettement pour l'AISGE est fixé à CHF 68 MIO ; en information complémentaire et en vue de la gestion future des biens communaux au service des habitants et élèves des 5 communes, voici ci-dessous la situation des emprunts au 31.12.2023 :

Bâtiments à Genolier						
Liste des emprunts	Banques	31.12.2022	31.12.2023	Taux	Echéance	Bâtiments
9221.27	Banque J. SAFRA SARASIN	2'700'000	2'700'000	0.15%	30.09.25	L'Oujon + Le Cordex
9221.25*(lié)	Caisse de Pension Poste	4'000'000	4'000'000	0.72%	27.11.25	L'Oujon
9221.21	RGA Rentes Genevoises	3'200'000	3'000'000	2.00%	11.02.28	L'Oujon
9221.28	CIP Caisse intercommunale des pensions (Vaud)	4'000'000	4'000'000	0.00%	30.03.24	L'Oujon + Le Cordex
Total		13'900'000	13'700'000			

Bâtiment de l'Enfance à Trélex						
Liste des emprunts	Banques	31.12.2022	31.12.2023	Taux	Echéance	Bâtiment
9221.25*(lié)	Caisse de Pension Poste	1'500'000	1'500'000	0.72%	27.11.25	Bâtiment Enfance
9221.27	Banque J. SAFRA SARASIN	300'000	300'000	0.15%	30.09.25	Bâtiment Enfance
9221.24	PostFinance	533'331	466'664	1.18%	01.04.30	Bâtiment Enfance
9221.23	PostFinance	1'625'000	1'500'000	1.39%	19.03.35	Bâtiment Enfance
Total		3'958'331	3'766'664			
Total général		17'858'331	17'466'664			

Bilan final des comptes 2023

3 Résultats des comptes - Domaines & Bâtiments

No	Comptes	Budget	Différence	%	Commentaires
3500	951'694.78	1'030'708.00	-79'013.22	-7.67%	Budget respecté
3501	339'252.05	406'051.00	-66'798.95	-16.45%	Budget respecté
3502	951'981.20	1'038'577.00	-86'595.80	-8.34%	Budget respecté
3503	62'867.80	64'369.00	-1'501.20	-2.33%	Budget respecté
3504	25'674.25	27'803.00	-2'128.75	-7.66%	Budget respecté
3505	19'974.79	26'745.00	-6'770.21	-25.31%	Budget respecté
Totaux	2'351'444.87	2'594'253.00	-242'808.13	-9.36%	Dépenses maîtrisées

5 Résultats des comptes - Administration

No	Comptes	Budget	Différence	%	Commentaires
5000	913'037.35	751'529.00	161'508.35	21.49%	Dépassement budget – réorganisation
5100	3'065'202.66	3'427'674.00	-362'471.34	-10.57%	Budget respecté
5200	591'409.40	650'071.00	-58'661.60	-9.02%	Budget respecté
5300	142'001.29	158'309.00	-16'307.71	-10.30%	Budget respecté
5500	300'682.75	360'150.00	-59'467.25	-16.51%	Budget respecté
5600	5'212.45	11'630.00	-6'417.55	-55.18%	Budget respecté
5700	267'385.91	214'290.00	53'095.91	24.78%	Budget respecté – voir particip. communes
Totaux	5'284'931.81	5'573'653.00	-288'721.19	-5.18%	Dépenses maîtrisées
TOTAUX	7'636'376.68	8'167'906.00	-531'529.32	-0.15%	Dépenses maîtrisées

En conclusion, plusieurs comptes affichent un dépassement, mais, dans la globalité, les dépenses totales sont inférieures à celles prévues au budget 2023.

La gestion des montants alloués par le Conseil intercommunal au CoDir AISGE, tant en matière de matériel et mobilier que pour le fonctionnement, a été maîtrisée pour la majorité des comptes, malgré les nombreuses dépenses organisationnelles survenues en cours d'année. Toutefois, l'économie la plus importante a été celle réalisée sur l'achat d'électricité -CHF 256'984.95 et de combustible -CHF 124'348.70 en raison de la crise énergétique tout à fait imprévue et imprévisible au moment de l'élaboration du budget.

Ainsi, un montant total de -CHF 381'333.65, prévu au budget, n'a pas été dépensé durant l'année 2023.

3 Participation des communes - Domaines & Bâtiments

No	Comptes	Budget	Différence	%	Commentaires
3500	842'822.53	1'012'708.00	-169'885.47	-16.78%	Budget respecté
3501	45'800.00	0.00	+45'800.00	+100.00%	Budget non suivi
3502	844'323.48	1'038'577.00	--194'253.52	-18.70%	Budget respecté
3503	49'533.10	64'369.00	-14'835.90	-23.05%	Budget respecté
3504	24'835.40	27'803.00	-2'967.60	-10.67%	Budget respecté
3505	19'135.84	26'745.00	-7'609.16	-28.45%	Budget respecté
Totaux	1'826'450.35	2'170'202.00	-343'751.65	-15.84%	Dépenses maîtrisées

5 Participation des communes - Administration

No	Comptes	Budget	Différence	%	Commentaires
5000	719'326.51	751'529.00	-409'557.41	-12.09%	Dépassement budget – réorganisation
5100	2'979'116.59	3'388'674.00	-362'471.34	-10.57%	Budget respecté
5200	579'805.05	650'071.00	-70'275.95	-10.81%	Budget respecté
5300	142'001.29	158'309.00	-16'307.71	-10.30%	Budget respecté
5500	264'014.85	347'150.00	-83'135.15	-23.95%	Budget respecté
5600	5'210.55	11'630.00	-6'419.45	-55.20%	Budget respecté
5700	144'774.91	214'290.00	-69'515.09	-32.44%	Budget respecté
Totaux	5'284'931.81	5'573'653.00	-288'721.19	-5.18%	<i>Dépenses maîtrisées</i>
TOTAUX	7'636'376.68	8'167'906.00	-531'529.32	-0.15%	<i>Dépenses maîtrisées</i>

CONCLUSION

La conclusion au bouclage des comptes 2023 est le constat que les coûts budgétés ont été bien respectés et que les communes bénéficieront aussi de moins de dépenses que celles prévues.

Les membres du CoDir en charge du Service des finances, accompagnés par la Directrice générale et la Directrice des finances, en charge des fonds publics mis à leur disposition pour votre Conseil, vous remercient de la confiance que vous leur témoignez et peuvent vous assurer que tout sera mis en œuvre pour pérenniser une gestion maîtrisée des coûts pour les années à venir.



Figure 9 : image tirée de : <https://www.google.com/finances202023>

Genolier, le 12 mars 2023/DAIt